

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00090

Numéro SIREN : 817 729 072

Nom ou dénomination : A & H

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2023 sous le numéro de dépôt 19420

Désignation de l'entreprise <u>A & H SARL</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>5 RUE MARIOGE 34000 MONTPELLIER</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>7</td><td>2</td><td>9</td><td>0</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>												8	1	7	7	2	9	0	7	2	0	0	1	4
8	1	7	7	2	9	0	7	2	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							

										Exercice N clos le					
										31/03/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	150 000		012			150 000						
		Autres *	014			016									
	Immobilisations corporelles *		028	275 521		030	128 427		147 094						
	Immobilisations financières * (1)		040	2 840		042			2 840						
	Total I (5)			044	428 361		048	128 427		299 934					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 868		052			2 868						
		Marchandises *	060			062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	381		066			381						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070									
		Autres * (3)	072	56 198		074			56 198						
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084	69 767		086			69 767						
	Charges constatées d'avance *		092	1 977		094			1 977						
	Total II			096	131 191		098			131 191					
	Total général (I + II)			110	559 552		112	128 427		431 125					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			20 000					
	Écarts de réévaluation						124								
	Réserve légale						126			2 000					
	Réserves réglementées *						130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131				)	132	146 490						
	Report à nouveau						134								
	Résultat de l'exercice						136			37 728					
	Subventions d'investissement						137								
	Provisions réglementées						140								
	Total I			142				206 217							
Provisions pour risques et charges			Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			121 584					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			16 652					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		25 721		)	172	86 671						
	Produits constatés d'avance						174								
Total III			176				224 908								
Total général (I + II + III)			180				431 125								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	83 725					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	45 968					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	10 000					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A & H SARL		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 31 10 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	624 737	
		Services *		217		218	114	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	9 000
	Autres produits						230	3 000
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	636 851
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	157 021
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(2 334)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	78 614
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 366			244	4 396
	Rémunérations du personnel *						250	289 780
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	58 286
	Dotations aux amortissements *						254	31 178
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		262	83
Total des charges d'exploitation (II)							264	617 024
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	19 827
Produits financiers (III)		280	1 337	Charges financières (V)			294	3 545
Produits exceptionnels (IV)							290	40 257
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	13 371	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 778	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	37 728
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	37 728	314		
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	7 006		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	516
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346	228		350	228
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	45 022	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	45 022	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2023

A & H SARL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A & H SARL</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	150 000	402		404		406	150 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	165 367	442	45 968	444	30 000	446	181 335												
	Installations générales agencements divers	450	87 775	452		454		456	87 775												
	Matériel de transport	460	29 229	462		464	29 229	466													
	Autres immobilisations corporelles	470	6 410	472		474		476	6 410												
Immobilisations financières		480	2 840	482		484		486	2 840												
TOTAL		490	441 622	492	45 968	494	59 229	496	428 361												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	108 678	532	21 986	534	30 000	536	100 665												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	14 388	542	7 657	544		546	22 045												
	Matériel de transport	550	15 508	552	731	554	16 238	556													
	Autres immobilisations corporelles	560	4 914	562	803	564		566	5 717												
TOTAL		570	143 488	572	31 178	574	46 238	576	128 427												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	Matériel industriel	Matériel de trans																			
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	30 000	30 000																			
2	29 229	16 238	12 991	10 000	(2 991)																
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	59 229	580	46 238	582	12 991	584	10 000	586	(2 991)	588		589								
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595								
TOTAL					596	(2 991)	585		597		599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A & H SARL								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770	775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780								
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter							
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			960							
Total des déficits restant à reporter			970							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374		39 396		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		23 108		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A & H SARI		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/04/2022.. et clos le:31/03/2023		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	8,00
Dont apprentis		657	2,00
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	8,00
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	624 851
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	624 851
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	26
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	9 000
Variation positive des stocks		111	2 334
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	11 360
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	175 239
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	42 023
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	83
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	2 991
TOTAL 3		152	220 336
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	415 875
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	415 875
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	624 851
Effectifs au sens de la CVAE *		023	8,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 4 / 2 0 2 2 160 3 1 / 0 3 / 2 0 2 3
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032023

SIREN

8 1 7 7 2 9 0 7 2

Dénomination de l'entreprise

A & H SARL

Adresse (voie)

5 RUE MARIOGE

Code postal

34000

Ville

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31032023

SIREN

8 1 7 7 2 9 0 7 2

Dénomination de l'entreprise

A & H SARL

Adresse (voie)

5 RUE MARIOGE

Code postal

34000

Ville

MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL « A & H »

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège Social : 5 Rue Marioge
34000 MONTPELLIER*

RCS B : 817 729 072 MONTPELLIER

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223 – 19 DU CODE DE COMMERCE
--

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

En application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre notre Société et les associés :

- Aucune convention n'est à signaler -

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux Conventions ci-dessus énoncées.


La Gérance



SARL « A & H »

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège Social : 5 Rue Marioge
34000 MONTPELLIER*

RCS B : 817 729 072 MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
--

Je soussigné, M. ASTIER Hervé, agissant en qualité de seul gérant de la société A&H SARL, ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société à responsabilité limitée durant l'exercice clos le 31 mars 2023 en vue d'approbation des comptes.

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Il est précisé tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis suivant les règles préconisées par le plan comptable révisé, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

	Continuité de l'exploitation,
	Permanence des méthodes comptables,
	Indépendance des exercices.

II - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1) Exposé de la situation de la Société et de son activité durant l'exercice écoulé

↳ L'Actif du Bilan se décompose ainsi :

Valeurs immobilisées	299 934 Euros
Actif circulant	131 191 Euros
Total Actif	431 125 Euros

↳ Le Passif du Bilan se décompose ainsi :

Capitaux propres	206 217 Euros
Emprunts et dettes Ets de crédit	121 584 Euros
Dettes fournisseurs.....	16 652 Euros
Autres dettes	86 671 Euros
Total Passif	431 125 Euros

La Société a réalisé au cours de cet exercice, un chiffre d'affaires de 624 851 Euros.

2) Exposé des Résultats obtenus

La Marge Brute globale est de	470 165 Euros
La Valeur ajoutée est de	391 550 Euros
L'Excédent Brut d'exploitation est de	48 087 Euros
Le Résultat d'Exploitation est bénéficiaire de	19 827 Euros
Le Résultat Courant avant Impôt est de	17 619 Euros
Le Résultat Exceptionnel est de	0 Euros
Le Résultat Net Comptable est de	37 728 Euros

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 mars 2023 fait ressortir un bénéfice de 37 727,50 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Distribution de dividendes	37 000,00 Euros
Non soumis à l'abattement de 40%	
- Affectation aux réserves diverses	727,50 Euros

IV - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants aux trois exercices précédents ont été les suivants :

Année 2022 :	Dividendes distribués : 25 000 Euros
Année 2021 :	Dividendes distribués : 50 000 Euros
Année 2020 :	Dividendes distribués : 50 000 Euros

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge non déductible du résultat fiscal.

VI - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre objectif est d'essayer de retrouver le niveau de chiffre d'affaires de l'année précédente, tout en continuant à maîtriser les dépenses de façon à maintenir le niveau de rentabilité de l'entreprise.

VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

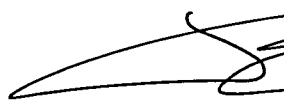
Aucun événement important n'est à signaler.

VIII - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'objet social de notre Société, aucune activité de ce type n'est à signaler.

CONCLUSION

Le présent rapport et la décision relative à l'affectation des résultats seront déposés au greffe du tribunal de commerce.


Le gérant

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

SARL « A & H »

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège Social : 5 Rue Marioge
34000 MONTPELLIER*

RCS B : 817 729 072 MONTPELLIER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 AOUT 2023
--

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un août à neuf heures.

Je soussigné, M. ASTIER Hervé, agissant en qualité de gérant de la société A2 PROJET SAS seule associée de la société A&H SARL :

Est présente à l'assemblée :

▣ La société A2 PROJET SAS

Propriétaire de 100 parts

Représentée par son président, M. Astier Hervé

Total des parts présentes 100 parts

Seule associée de la société et représentante en tant que telle de la totalité des parts sociales émises par la société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- L'affectation des résultats dudit exercice,
- La ratification des comptes courants,
- La constatation d'absence de conventions visées par l'article L 223-19 du code de commerce,
- L'approbation de la rémunération de la gérance.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels qui font apparaître un chiffre d'affaires de 624 851 Euros et un bénéfice de 37 727,50 Euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 727,50 Euros, l'associé unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Distribution de dividendes 37 000,00 Euros
Non soumis à l'abattement de 40%
- Affectation aux réserves diverses 727,50 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants aux trois exercices précédents ont été les suivants :

Année 2022 : Dividendes distribués : 25 000 Euros

Année 2021 : Dividendes distribués : 50 000 Euros

Année 2020 : Dividendes distribués : 50 000 Euros

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés et gérants à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes courants associés</i>	<i>Solde en début</i>	<i>Mouvements débiteurs</i>	<i>Mouvements créditeurs</i>	<i>Solde à la clôture</i>
ASTIER Hervé	34 948,92 €	12 654,50 €	926,44 €	11 728,06 €
HOLDING A2 PROJET	-63 541,39 €	15 477,30 €	35 199,00 €	-43 819,69 €

L'associé unique ratifie les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique décide d'approuver la rémunération qui a été perçue par le gérant, M. Hervé ASTIER au cours de l'exercice écoulé, soit :

- Indemnité gérance : 1 875,00 Euros (rémunération gérance annuelle)
- Prise en charge des cotisations sociales TNS : 17 232,18 Euros

Sa rémunération sera fixée pour le moment sur les bases suivantes :

- Salaire mensuel direct : Néant,
- Et prise en charge de toutes les cotisations sociales personnelles lui incombant (Obligatoires et facultatives).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture et approbation, a été signé par l'associé unique.

La gérance

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**

SARL « A & H »

*Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège Social : 5 Rue Marioge
34000 MONTPELLIER*

RCS B : 817 729 072 MONTPELLIER

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOUT 2023**

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels qui font apparaître un chiffre d'affaires de 624 851 Euros et un bénéfice de 37 727,50 Euros.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 37 727,50 Euros, décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Distribution de dividendes 37 000,00 Euros
Non soumis à l'abattement de 40%
- Affectation aux réserves diverses 727,50 Euros

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés et gérants à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

Comptes courants associés	Solde en début	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Solde à la clôture
ASTIER Hervé	37 448,92 €	12 654,50 €	926,44 €	25 720,86 €
HOLDING A2 PROJET	-63 541,39 €	15 477,30€	35 199,00 €	-43 819,69 €

L'associé ratifie les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale valide l'absence de convention réglementée, tel que cela résulte du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

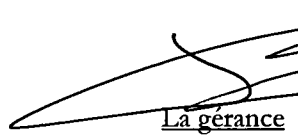
CINQUIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale approuve la rémunération qui a été perçue par le gérant, M. Hervé ASTIER au cours de l'exercice écoulé, soit :

- Indemnité gérance : 1 875,00 Euros (rémunération annuelle)
- Prise en charge des cotisations sociales TNS : 17 232,18 Euros

Sa rémunération sera fixée pour le moment sur les bases suivantes :

- Salaire mensuel direct : Néant,
- Et prise en charge de toutes les cotisations sociales personnelles lui incombant (Obligatoires et facultatives).


La gérance

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL**